

# **SUBVENTION ENTREPRISE POUR LA RECHERCHE INDUSTRIELLE DE BASE EN WALLONIE**

## **BREVE DESCRIPTION**

**Octroi de subsides à des entreprises pour le financement de projets de recherche exploratoire dont l'objet est l'acquisition de nouvelles connaissances ou la meilleure compréhension des lois de la science et de la technologie dans leur application éventuelle à un secteur industriel ou aux activités d'une entreprise donnée.**

## **ENTREPRISES BENEFICIAIRES**

Toute entreprise ayant ou envisageant une activité de production en Wallonie.  
Conditions d'admissibilité des projets :

- Prise en considération de la valeur économique des résultats escomptés pour l'entreprise ;
- L'entreprise doit présenter une situation financière saine et doit être capable de trouver les financements nécessaires au développement de sa recherche (actuels et futurs) ;
- L'équipe de recherche doit être motivée et compétente ;
- La recherche et ses applications ne doivent pas nuire à l'environnement.

## **MONTANT DE L'AVANTAGE**

La subvention couvre 50 à 75 % du budget accepté sous la forme de participation aux frais directs d'un projet déterminé.

Elle est limitée à 50 % pour les grandes entreprises.

## **DEPENSES ELIGIBLES**

Participation aux frais directs du projet subsidié.

## **PROCEDURE**

Dossier à introduire auprès de la Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie, Division des Aides aux Entreprises.

Dans les 60 jours ouvrables qui suivent la réception de votre dossier complet, vous recevez un avis (positif ou négatif).

Un arrêté d'octroi officialise ensuite la décision et une convention est immédiatement conclue entre vous et la Région.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la notification de l'octroi, votre fonds de roulement est mis en liquidation. Tous les 6 mois, vous établissez un état d'avancement des travaux et un relevé de vos dépenses accompagné des pièces justificatives.

Le montant de l'aide correspondant est mis en liquidation après vérification.

## **FORMULAIRES**

## **ADMINISTRATION COMPETENTE**

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**  
**Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie**  
**Direction des Aides aux Entreprises – Direction des Aides Générales**  
Avenue Prince de Liège, 7  
5100 JAMBES  
Tél. : 081/33.56.06  
Fax : 081/33.66.00  
E-mail : [r.montfort@mrw.wallonie.be](mailto:r.montfort@mrw.wallonie.be)  
Site Internet : <http://mrw.wallonie.be/dgtre>